

# Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Création d'un entrepôt de stockage à Saint Quentin

## HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE

-

### Mémoire de réponses à la DREAL

- *Le pétitionnaire n'a pas fait de demande de dérogation pour le plan 1/200 (Dispositions projetées de l'installation).*

*Demande de dérogation sur l'échelle des plans (Article R512-6 du Code de l'Environnement) : au vu de la taille du bâtiment, le projet est présenté sur un plan à l'échelle réduite au lieu des 1/200ème requises. L'échelle de plans proposée permet au lecteur de visualiser l'ensemble du projet de bâtiment logistique sur un plan de format manipulable.*

- *Les avis de la Mairie ainsi que de la communauté de commune de Saint Quentin ne sont pas intégrés au dossier de demande d'autorisation.*

*Jointes courriers :  
Mairie : D17-003737  
Agglo : D17-003741*

- *Le justificatif du dépôt de permis de construire est manquant*

*Joint, récépissé initial et complémentaire*

- *Le régime de la rubrique 2718 n'est pas correct*

*Une erreur est bien présente dans le tableau de classement sur la DDAE page 11, il faut DC en lieu et place de NC*

- *La quantité de la rubrique 2925 n'est pas indiquée*

*4 locaux de charge, soit environ 4 x 160 kw soit 640 kw*

- *La quantité de la rubrique 4802 n'est pas compatible avec le régime de cette rubrique*

*Le site est bien concerné par le 2-a de cette rubrique, qui a pour seuil de déclaration 300 kg. Une erreur sur l'unité est bien présente dans le tableau de classement de la partie A. Il faut lire "<<300 kg" en lieu et place de "<<300 t"*

- *L'adresse précise du site n'est pas indiquée*

*HES Logistique, Parc d'activité des Autoroutes, 02100 Saint Quentin*

- *Le dossier ne précise pas si le réservoir de gazole pour les chaudières est enterré ou aérien.*

*Le gazole ne sert pas à la chaudière, mais concerne la réserve pour le sprinkler.  
Donc stockage aérien, situé dans le local technique sprinkler*

- L'article UE6 du PLU indique que les constructions doivent être implantées en respectant un retrait minimum de 25 mètres. Le projet sera implanté à minimum à 20 m des limites de propriété. Le projet est-il compatible avec le PLU ?

*Le retrait des 25 mètres doit être interprété par rapport à la limite des voies.  
L'urbanisme confirme le bon positionnement du bâtiment.*

- Il est demandé au pétitionnaire de fournir avant le passage en CODERST l'autorisation signée de déversement dans le réseau public d'assainissement.

*Nous ne pourrons finaliser la mise en place de la convention de déversement que lorsque notre projet sera terminé puisque une visite des réseaux d'assainissement devra être réalisée.*

*Issue du mail de Mme CHATE, de la casq.*

- La part du trafic attribuable au projet varie de 8 à 26,7%. Elle s'avère non négligeable sur les RD68 et RD68E  
Il est demandé au pétitionnaire d'analyser l'impact du trafic induit sur la RD68 et de proposer des mesures compensatoires.

*Notons que les RD68 et RD68E sont des voies de desserte à l'intérieur d'une ZAC avec des trafics actuels limités. Aussi, la part de trafic attribuable au projet, bien que modéré, est non négligeable. Toutefois, le trafic prévisionnel sur les voies impactées reste modéré.*

- Le pétitionnaire devra fournir la quantité de déchets produit annuellement, la quantité maximale pouvant être stockées sur le site, ainsi que la localisation de ses déchets.

Code des déchets	Nature des déchets	Production annuelle	Quantité maximale pouvant être stockée sur le site	Localisation du stockage
13 01 11*	Huiles issues de la maintenance des appareils	200 litres	0	gestion fournisseur
13 05 07*	Huile + Eau/huile + Graisse	0	0	0
15 01 01	Papier et carton	10 t	500 kg	benne
15 01 02	Emballages plastiques	10 t	200 kg	benne
15 01 03	Palettes bois	10 t	2 t	plateau palette fournisseur
15 01 10*	Emballages souillés	250 kg	250 kg	bac de rétention
15 02 02*	Matériaux souillés + Absorbants souillés	250 kg	250 kg	bac de rétention
16 02 13*	Déchets d'équipements électriques ou électroniques	500 kg	0	gestion fournisseur
20 01 01	Papier et carton			
20 01 02	Verre	10 t	3 t	benne
20 01 13*	Solvants	0	0	0
20 01 33*	Piles, batteries et accumulateurs usagés	0	0	0
20 01 38	Bois propre	6 t	150 kg	benne
20 01 99	DIB légers	20 t	500 kg	benne

- Les portes coupes feu donnant sur l'extérieur devront être du même degré que les murs.

*Les portes de quais et issue de secours, non aucuns degrés coupe-feu, notion prise en compte dans l'étude des flux.*